



---

## COMMUNIQUÉ

---

*Pour diffusion immédiate*

<p style="text-align: center;"><b>Politique de l'eau</b> <b>Un projet ambitieux et rassembleur qui jette les bases</b> <b>d'une gestion plus durable des ressources naturelles québécoises</b></p>
--

**Québec, le 26 novembre 2002** – Les 16 conseils régionaux de l'environnement du Québec (CRE) attendaient de pied ferme la divulgation de la Politique québécoise de l'eau, eux qui œuvrent depuis plusieurs années en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable à l'échelle régionale. Considérant l'importance stratégique des enjeux que soulève la protection de cette ressource, les CRE se sont investis depuis 1997 dans le processus de réflexion visant la mise en place d'une gestion saine et durable de l'eau. Par conséquent, ils sont aujourd'hui en mesure de jeter un regard critique sur les intentions gouvernementales contenues dans la Politique et d'évaluer comment ils pourront mieux jouer leur rôle dans ce nouveau contexte.

De façon générale, les CRE accueillent de manière fort positive la Politique de l'eau puisqu'elle répond à leurs principales attentes en précisant notamment son statut juridique autour du principe de propriété collective, et qu'elle s'inscrit dans un souci évident de mise à niveau des connaissances sur la ressource et sur les menaces qui pèsent sur elle (changements climatiques, pollution diffuse, etc.). Le président du RNCREQ, M. Guy Lessard souligne que *«la Politique jette les bases pour le passage obligé d'une approche sectorielle à une gestion intégrée de la ressource eau et des systèmes aquatiques. Elle confirme aussi le leadership du ministère de l'Environnement, et surtout, identifie clairement le principe de précaution comme fondement de la stratégie de protection»*.

Les CRE et le RNCREQ prendront connaissance en détail de ce volumineux projet au cours des prochains jours et en feront une analyse exhaustive. Les CRE soumettront ensuite au ministre Boisclair le résultat de cette analyse ainsi que les engagements qu'ils entendent prendre dans la mise en application de la politique. D'ici là, le RNCREQ soumet ces quelques commentaires spécifiques suite à une première lecture rapide et sommaire du document.

### **Infrastructures et consommation**

Le RNCREQ est particulièrement heureux de constater que le gouvernement vise une importante réduction de la consommation de l'eau au Québec. Celle-ci permettra d'effacer la triste réputation des Québécois à ce chapitre, eux qui sont, tout juste derrière les Américains, les plus grands consommateurs d'eau au monde. Nous sommes aussi satisfaits de voir que le gouvernement

entend conserver le caractère public de la propriété et de la gestion des systèmes d'approvisionnement, de collecte et de traitement de l'eau.

### **L'assainissement**

Nous recevons positivement l'intention du gouvernement de mettre en place de nouvelles dispositions pour accroître l'assainissement de l'eau dans le secteur agricole, forestier et industriel. Nous nous attendons maintenant à des mesures et à des résultats concrets.

Nous saluons de façon particulière l'engagement à mettre en force les recommandations de la Commission sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les plans d'eau du Québec à l'effet de contrer la pollution de l'eau attribuable à l'utilisation des embarcations à essence sur les petits lacs et les lacs servant de réservoir d'eau potable. Les moteurs à essence, surtout les deux-temps, n'y ont définitivement plus leur place

### **Les instruments économiques**

Nous sommes fort heureux de constater que le gouvernement poursuit sur sa lancée en utilisant de plus en plus la formule des instruments économiques et fiscaux comme outil de protection de l'environnement (redevances, droits, permis, etc.). Il s'agit à notre avis d'une façon efficace et équitable de favoriser la protection de l'environnement en pénalisant les usages et les pratiques qui ont des impacts négatifs sur les ressources.

### **Le fleuve**

Le RNCREQ accueille avec satisfaction l'intérêt renouvelé du gouvernement du Québec à l'égard du fleuve Saint-Laurent, et surtout, sa volonté de porter un regard plus attentif sur les enjeux continentaux et les menaces globales qui pèsent sur cette ressource capitale pour le Québec. Le RNCREQ s'attend à pouvoir participer activement à ce nouveau cadre de gestion en occupant un siège sur le comité mixte et permanent de gestion intégrée du Saint-Laurent

### **L'approche de gestion par bassin versant**

Le RNCREQ salue enfin la consolidation de l'approche de gestion par bassin versant au Québec. Les CRE croient depuis longtemps à l'importance de ce mode de gestion. Ils en ont fait l'une des recommandations principales lors des audiences publiques, et pour la plupart, ils participent activement à sa mise en œuvre depuis plusieurs années (création ou soutien à la mise en place de comités de bassin, soutien à leur développement, concertation des comités sur l'ensemble du territoire régional, etc.) Ils accueillent donc avec satisfaction la volonté gouvernementale d'attribuer un rôle prédominant à ces organismes dans la gouvernance de l'eau.

Quant à eux, les CRE vont poursuivre leurs efforts de protection de l'environnement et de promotion du développement durable à l'échelle régionale en intégrant ces acteurs et leurs nouveaux rôles. Les CRE pourront assurer la coordination et la concertation des comités de bassin sur un même territoire et assister ceux-ci pour la prise en compte des aspects sectoriels en interrelation avec l'eau. M. Lessard conclut en soulignant que les conseils régionaux de l'environnement *«continueront ainsi à promouvoir une vision intégrée par un éclairage global sur l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire dans une optique de développement durable de toutes les ressources naturelles des régions du Québec»*.